

Luisant, le 9 février 2023

Mesdames et Messieurs les Maires et
les Présidentes et Présidents
d'Établissements Publics d'Eure-et-Loir

Réf : RRH/ flash n°2023-4
Destinataires : collectivités et EP affiliés
Mode de transmission : courriel
Courriel : conseil.statutaire@cdg28.fr

RETRAITE 

SUSPENSION DES DOSSIERS DE DEMANDES D'AVIS PREALABLE DES AGENTS NES APRES LE 1^{ER} SEPTEMBRE 1961

Dans le cadre des travaux en cours concernant le projet de réforme des retraites, la CNRACL a décidé de suspendre temporairement le traitement des demandes d'avis préalable pour des départs souhaités à partir du 1er septembre 2023, des assurés nés à partir du 1er septembre 1961.

En effet, le gouvernement a présenté le 10 janvier dernier un projet de réforme des retraites susceptible de faire évoluer certaines règles.

De ce fait, la CNRACL a décidé de suspendre temporairement le traitement des demandes d'avis préalable pour les départs souhaités à partir du 1er septembre 2023, des assurés nés à compter du 1er septembre 1961.

Ces dossiers pourront être traités dès que les textes relatifs à la réforme auront été publiés et les outils CNRACL modifiés en conséquence.

Pour mémoire, ces dossiers permettent d'obtenir l'avis de la CNRACL sur la date d'ouverture du droit à pension CNRACL d'un agent. Il est en principe réservé pour les départs anticipés au titre des mamans de 3 enfants, des fonctionnaires relevant de la catégorie active ou les fonctionnaires handicapés.

Si vous avez complété un dossier de demande d'avis préalable pour un de vos agents né après le 1er septembre 1961 et pour qui vous avez sollicité l'avis de la CNRACL pour un départ après le 1er septembre 2023, nous tenions à vous informer de ces éléments.

La CNRACL a indiqué qu'une information devrait être diffusée dès la reprise du traitement de ces demandes. Nous ne manquerons pas de vous relayer l'information le moment venu.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.



Le Président

Bertrand MASSOT